

26 Sep 2025 -15:45

Appartient à [Conseil des ministres du 26 septembre 2025](#)

Programmation militaire 2026-2034

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui vise à actualiser la loi de programmation militaire et à l'adapter à l'évolution des besoins de la Défense.

L'avant-projet de loi remplace la loi actuelle de programmation militaire par une nouvelle loi pour la période courant de 2026 à 2034.

Cet avant-projet présente les grandes lignes de la Vision stratégique pour la période 2026-2034 dans les domaines suivants :

- l'évolution des effectifs et le recrutement du personnel
- les investissements en matériel principal
- le renforcement de la base technologique et industrielle dans le domaine de la sécurité et de la défense

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi remplaçant la loi du 20 juillet 2022 relative à la programmation militaire des investissements, du personnel et du renforcement technologique pour la période 2023-2030

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<https://francken.belgium.be>
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
+32 470 59 84 43
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
+32 473 80 07 33
kaatje.natens@mil.be